

# La Société du Grand Paris élit l'ancien président de Paris Métropole

Publié le 12 mars 2012 par C.Dubois

**La Société du Grand Paris (SGP), établissement public en charge du déploiement du Grand Paris Express, a installé vendredi 9 mars sa troisième instance de gouvernance : le comité stratégique, en complément du Conseil de surveillance, présidé par André Santini et en charge des grandes orientations stratégiques, et du directoire, présidé par Etienne Guyot et en charge des opérations. Le comité stratégique a pour objectif d'être une instance de concertation et de débat qui sera force de proposition auprès du Conseil de surveillance.**

## Instance de concertation

Symboliquement, c'est Jean-Yves Le Bouillonnet, député-maire PS de Cachan, mais aussi premier président de Paris Métropole (syndicat mixte ouvert dédié au Grand Paris et rassemblant des élus locaux de droite et de gauche) en juin 2009, qui a été élu à la tête de ce comité stratégique. « *Nous avons deux objectifs prioritaires : que le Grand Réseau soit réalisé dans les meilleurs délais, et que les habitants bénéficient d'une qualité de service exemplaire. Tous les membres du Comité stratégique – élus et représentants des acteurs sociaux et économiques – connaissent les méthodes de collaboration et de partenariat pratiquées dans les instances métropolitaines. Je suis convaincu que la SGP bénéficiera d'un Comité stratégique constructif et pleinement efficace* », a commenté l'intéressé. Pour Etienne Guyot, président du directoire, l'objectif de cette instance est de bénéficier « *de l'expertise des acteurs de terrains afin de construire ensemble et dans la durée, le Grand Paris Express dans un esprit d'ouverture, de partenariat et de concertation* ».

Le Comité stratégique associera à ses travaux les présidents du comité des finances locales, de l'association des maires d'Ile-de-France et du syndicat d'études Paris Métropole, en plus d'autres personnalités invitées ponctuellement. Il se réunira en séance plénière au moins deux fois par an mais trois groupes de travail se pencheront entre temps sur la qualité de service dans le réseau, les gares et l'environnement des gares. Chaque groupe de travail, animé par 2 co-rapporteurs, respectivement issus des collectivités territoriales et des forces socio-économiques, établira un rapport proposé à l'approbation lors des séances plénières.